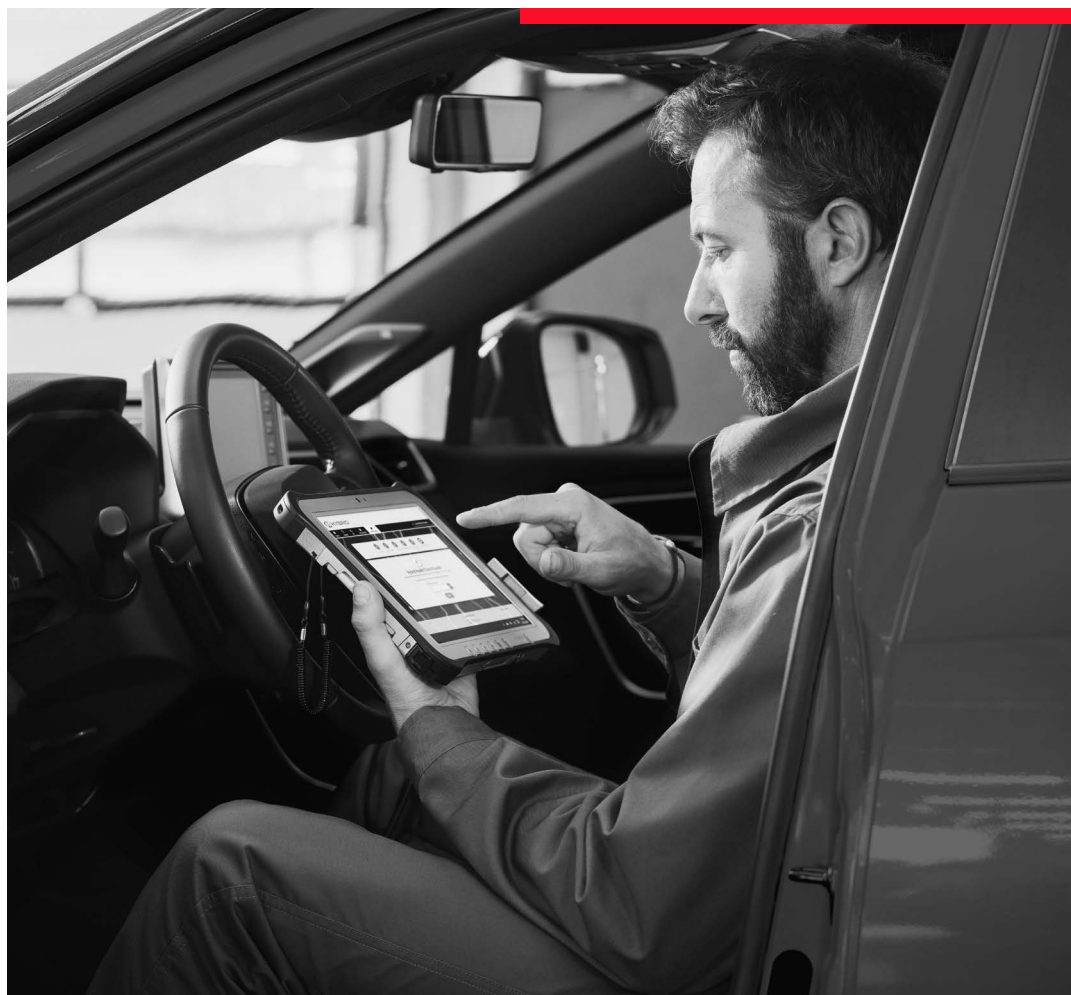




ENTRETIEN ET GARANTIE



Identification du véhicule

Modèle

N° d'immatriculation

Date de livraison

N° de VIN

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour votre propre sécurité, Toyota n'a pas repris les données du propriétaire dans votre carnet d'entretien. Ceci afin d'éviter qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains en cas de cambriolage ou de vol du véhicule. Il est conseillé de ne pas laisser d'autres articles tels que les documents d'assurance à l'intérieur du véhicule.

Votre contact au service après-vente

--

Rechercher en ligne



Certificat de qualité

Toyota est réputée pour les mesures de contrôle de qualité rigoureuses appliquées à chaque étape de la fabrication. Les informations sur l'installation des accessoires et ce certificat de qualité servent à garantir que tout a été préparé pour que votre véhicule vous soit livré dans les meilleures conditions, avec les accessoires Toyota que vous avez demandés.

Cachet du revendeur agréé Toyota



Par la présente, le soussigné certifie que ce véhicule a été préparé suivant les critères de Toyota.

Signature

Nom :

Titre :

Date :

Modèles concernés*

Début de production

Aygo X	(Mars 2022 ~)
bZ4X	(Mars 2022 ~)
Camry Hybrid	(Février 2019 ~)
C-HR Hybrid	(Décembre 2021 ~)
Corolla	(Janvier 2019 ~)
Corolla Cross	(Juillet 2022 ~)
Hilux	(Août 2016 ~)
Highlander Hybrid	(Octobre 2020 ~)
Land Cruiser	(Août 2017 ~)
Prius	(Novembre 2015 ~)
Prius Plug-in Hybrid	(Septembre 2016 ~)
RAV4	(Octobre 2018 ~)
RAV4 Plug-in Hybrid	(Juin 2020 ~)
Yaris	(Juin 2020 ~)
Yaris Cross	(Juillet 2021 ~)

*Si cela s'applique à votre marché

Entretien & Garantie

Index

1. Informations sur la garantie constructeur Toyota	6
1.1. Prenez plaisir à conduire votre Toyota construite autour de l'être humain	6
1.2. Étendue de la garantie Toyota en un coup d'œil	7
1.3. La garantie Toyota en détail	8
1.4. Provisions générales pour garantie Toyota	9
1.5. Éléments non couverts par la garantie Toyota	10
2. Programme « Entretien et Sécurité » de Toyota	11
2.1. Qu'est-ce que le programme « Entretien et Sécurité » ?	11
2.2. Le programme « Entretien et Sécurité » et la garantie Toyota	12
2.3. Pièces d'origine Toyota	12
2.4. Entretien de votre Toyota Hybride	14
2.5. Entretien de la Toyota EV pour bZ4X	14
2.6. Réparation suite à un accident	15
2.7. Informations d'installation	16
2.8. Feuille d'inspection de la carrosserie	18
2.9. Calendrier d'entretien « Entretien et Sécurité »	20
3. Carnet d'entretien électronique Toyota	30
4. Toyota et l'environnement	31
5. Coordonnées de l'antenne locale Toyota	32

1. Informations sur la garantie constructeur Toyota

1.1. Prenez plaisir à conduire votre Toyota construite autour de l'être humain

Chez Toyota, nous avons toujours eu à cœur de satisfaire nos clients. C'est pourquoi nous construisons des véhicules répondant aux normes les plus élevées afin qu'ils vous donnent pleinement satisfaction pendant de nombreuses années.

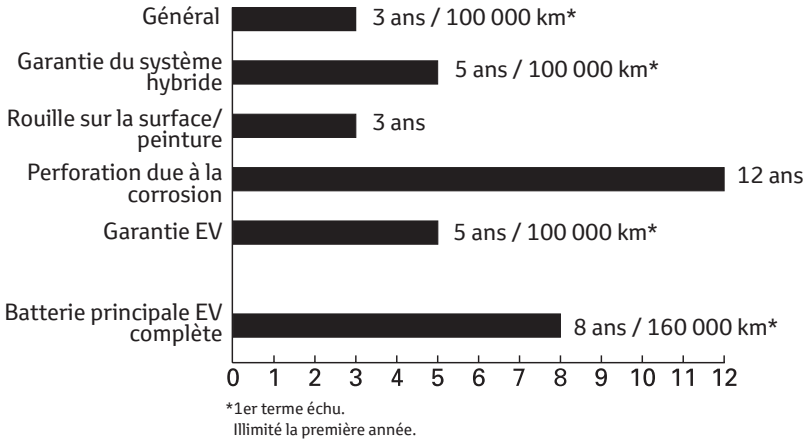
La couverture de notre garantie est notre façon d'appuyer l'excellence de nos produits. Notre engagement total pour la qualité, l'entretien et la sécurité de votre Toyota est la plus grande contribution que nous pouvons apporter à votre bien-être. C'est pour cela que nous disons que votre Toyota est « construite autour de l'être humain » et nous sommes pleinement convaincus que vous en apprécierez son fonctionnement pendant de nombreuses années.

Ce livret décrit les termes de la garantie Toyota, les responsabilités du propriétaire ainsi que le programme de maintenance. Nous vous invitons à le lire attentivement.

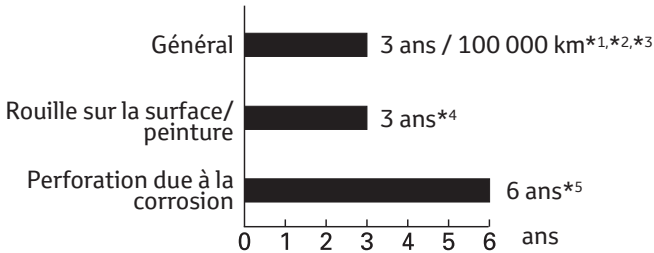
Toutes les informations contenues dans ce livret sont les plus récentes disponibles au moment de la publication et peuvent être modifiées sans préavis.

1.2. Étendue de la garantie Toyota en un coup d'œil

Voir les modèles concernés à l'exception de l'Hilux



Hilux



*¹ 1er terme échu Illimité la première année.

*² Batterie, kilométrage illimité, couverture à 100 % pendant les 2 premières années.

*³ Batterie, kilométrage illimité couverture à 50 % la 3ème année.

*⁴ Sauf les plateformes qui sont couvertes pendant 1 an.

*⁵ Sauf les plateformes qui sont couvertes pendant 3 ans.

1.3. La garantie Toyota en détail

Général

La garantie couvre tout défaut de fabrication ou d'assemblage pouvant apparaître lors d'un usage normal sur une période de 3 ans ou 100 000 km, 1er terme échu, mais sans limitation de kilométrage pour la première année.

La garantie couvre les frais de remorquage de votre véhicule jusqu'au réparateur agréé Toyota le plus proche du lieu de panne, si l'immobilisation résulte d'un incident couvert par la garantie.

Rouille de surface et peinture

La rouille de surface et les défauts de peinture apparaissant sur tout panneau peint de la carrosserie, suite à un défaut de matière ou de son application, sont couverts par la garantie pendant 3 ans, sans limitation de kilométrage (sauf les plateformes qui sont couvertes pendant 1 an).

Perforation due à la corrosion

Toute perforation de la carrosserie (c.-à-d. toute perforation de la carrosserie de l'intérieur vers l'extérieur) due à la corrosion et résultant d'un défaut de matière ou d'application est garantie pendant 12 ans (6 ans pour l'Hilux), sans limitation de kilométrage (à l'exception des plateformes qui sont couvertes pendant 3 ans).

Le terme « carrosserie » désigne tout panneau en tôle d'origine Toyota, comprenant des pièces comme le capot

moteur, les portes, le couvercle de coffre et le panneau de plancher, mais excluant les pièces fixées à la carrosserie comme les moulures, les pare-chocs et les charnières.

Garantie du système hybride

La garantie couvre tout défaut imputable à la fabrication ou au montage en utilisation normale pendant une période de 5 ans ou sur 100 000 km, selon la première éventualité, sans limitation de kilométrage pendant la première année pour les composants suivants du système hybride :

- La batterie hybride
- L'unité de commande électronique de batterie hybride
- L'unité de commande électronique centrale du système hybride
- L'inverseur et le convertisseur du système hybride

Garantie EV pour bZ4X

La garantie couvre tout défaut imputable à la fabrication ou au montage en utilisation normale pendant une période de 5 ans ou sur 100 000 km, selon la première éventualité, sans limitation de kilométrage pendant la première année pour les composants suivants du système principal EV suivant :

- Le moteur EV,
- La batterie EV,
- L'inverseur et le convertisseur du système EV

La dégradation de la batterie EV en-dessous de 70 % de la capacité initiale est couverte pour une période de 8 ans ou 160 000 km, selon la première échéance, illimité pour la première année.

1.4. Provisions générales pour garantie Toyota

Qui est le garant ?

TOYOTA MOTOR EUROPE S.A./N.V., avenue du Bourget 60, 1140 Bruxelles, Belgique, garantit que ce véhicule a été construit selon les normes les plus élevées de Toyota, et a fait l'objet d'un contrôle minutieux avant sa livraison. Le revendeur/réparateur agréé Toyota indiquera son inspection en tamponnant la page d'inspection du certificat de qualité de ce livret.

Territorialité

Les conditions de la garantie Toyota telles qu'elles sont expliquées dans ce livret s'appliquent dans les pays suivants : Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Macédoine du Nord, Pays-Bas et Royaume-Uni.

Si vous avez l'intention de voyager dans d'autres pays que ceux mentionnés ci-dessus, nous vous invitons à prendre contact avec votre revendeur ou réparateur agréé Toyota pour de plus amples informations.

Quand la garantie commence-t-elle à s'appliquer ?

La période de garantie commence à la date à laquelle le véhicule est livré au premier acheteur individuel.

Quels sont les frais qui restent à votre charge en cas de réparation sous garantie ?

Non. Votre réparateur agréé Toyota effectuera toutes les réparations couvertes par les garanties sans frais pour les pièces et la main d'œuvre. Les pièces peuvent être réparées ou remplacées, à la discrétion de Toyota.

Quelles sont les conditions de la garantie ?

- Vous devez veiller à ce que le véhicule soit entretenu conformément aux spécifications et aux instructions du constructeur, comme indiqué dans cette notice. Dans le cas contraire, la garantie risque de ne pas s'appliquer aux éléments associés à cet entretien.
- Vous êtes tenu de garder tous les documents prouvant que ces entretiens ont été effectués.
- Au cas où des défauts nécessiteraient un travail sous garantie, vous êtes dans l'obligation de présenter immédiatement votre véhicule chez un réparateur agréé Toyota. Cela sert à éviter que ces défauts ne s'aggravent et nécessitent ensuite une réparation plus importante qu'elle ne l'aurait été à l'origine.

La garantie couvrent-elles les pneus ?

Les pneus sont couverts par une garantie séparée fournie par le fabricant des pneus. Veuillez consulter votre revendeur ou réparateur Toyota agréé pour plus de détails.

La garantie sera-t-elle étendue si des réparations sous garantie ont été effectuées sur ma Toyota ?

La couverture de la garantie, quel que soit le type, se sera pas étendue et prendra fin une fois la période terminée conformément à ce qui est indiqué à la section 1.2. et suivantes.

Que se passe-t-il si je revends ma Toyota ?

La garantie Toyota est automatiquement transférée, gratuitement, aux propriétaires suivants.

La garantie a-t-elle une incidence sur mes droits légaux ?

Non. Il n'y a aucune incidence de la garantie sur vos droits légaux dans la législation nationale applicable qui régit la vente de biens de consommation. L'utilisation des droits légaux en cas de non conformité est sans frais.

1.5. Éléments non couverts par la garantie Toyota

Nous vous fournissons une garantie complète reflétant la qualité Toyota. La garantie Toyota est conçue pour couvrir tout défaut imputable à un défaut de fabrication ou d'assemblage.

Par conséquent, les éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie :

Usure normale

Bruit normal, vibration, usure et détérioration (décoloration, ternissement, déformation ou effacement) normales.

Réduction progressive de la capacité de la batterie de traction (batterie au lithium-ion)

La capacité de la batterie au lithium-ion (capacité de maintenir la charge) diminue progressivement au fil du temps et en fonction de l'utilisation. Il s'agit d'une caractéristique naturelle des batteries au lithium-ion.

Le degré de réduction de la capacité change fortement en fonction de l'environnement (température ambiante, etc.) et des conditions d'utilisation comme la façon dont le véhicule est conduit et la façon de charger la batterie au lithium-ion.

La réduction de la capacité de la batterie au lithium-ion N'est PAS couverte par la garantie.

Afin de limiter le risque de réduction de la capacité, suivez les instructions mentionnées dans le manuel du propriétaire, à la section "Réduction de la capacité de la batterie hybride (batterie de traction)."

Frais d'entretien

Les services d'entretien normaux tels que les mises au point du moteur, le remplacement des liquides et filtres, la lubrification, le nettoyage et le polissage, le remplacement des bougies d'allumage, des ampoules et des fusibles, ainsi que le remplacement des balais d'essuie-glace, des plaquettes et mâchoires de frein et de l'embrayage usés. Cependant, si ces entretiens sont intégrés à une réparation sous garantie, ils seront couverts par la garantie.

Véhicules dont le compteur kilométrique a été modifié

Les réparations que devrait subir une Toyota dont le compteur kilométrique a été modifié de sorte que le kilométrage parcouru ne puisse plus être établi avec certitude.

Récupération ou perte totale du véhicule

Tout véhicule considéré comme « bon pour la démolition » ou doté d'une appellation similaire, ou qui a été déclaré en « perte totale » ou l'équivalent par un organisme financier ou l'assureur.

Dommmages incidents

Dommmage incident ou consécutif associé à une défaillance du véhicule. Ceux-ci comprennent, mais sans s'y limiter, les inconvénients, les frais de transport comme la location de voitures, les taxis, les transports publics ou similaire, les appels téléphoniques et l'hébergement, la perte de biens personnels ou commerciaux et la perte de salaire ou de revenus.

Les dommages ou défaillances découlant directement ou indirectement de l'un des éléments externes suivants :

- Incendie, accidents ou vol.
- Abus ou négligence.
- Mauvaise utilisation, par exemple course ou surcharge.
- Réparations exécutées par un réparateur qui n'est pas agréé Toyota.
- Installation de pièces autre que des pièces d'origine Toyota.
- Altération ou manipulation, y compris l'installation d'accessoires de marque de tiers.
- Le manque d'entretien correct, y compris l'emploi de liquides autres que ceux spécifiés dans le manuel du propriétaire.
- Produits chimiques aéroportés, sève d'arbre, débris de la route (y compris les éclats de pierre), poussière de rampe, sel, grêle, inondations, tempête de vent, déjections d'oiseaux, foudre et autres phénomènes naturels, guerres.
- Pollution de l'eau

2. Programme « Entretien et Sécurité » de Toyota

2.1. Qu'est-ce que le programme « Entretien et Sécurité » ?

Le programme « Entretien et Sécurité » comprend les éléments suivants :

- Service intégral d'entretien et de sécurité , tous les 30 000 km ou tous les 2 ans, selon le 1er terme échu.
- Entretien intermédiaire, à mi-chemin entre les deux entretiens complets (en d'autres termes, à 15 000 km ou au bout d'un an, 45 000 km ou 3 ans, selon le 1er terme échu, et ainsi de suite).

Si vos conditions de conduite* sont plus exigeantes que la normale, votre véhicule peut nécessiter des intervalles d'entretien et de sécurité complets plus courts ou un entretien plus approfondi que ce qui est mentionné dans la notice. Évaluez vos conditions de conduite spécifiques avec votre concessionnaire Toyota agréé ou votre réparateur indépendant qui vous recommandera un programme d'entretien approprié et vous donnera plus de détails.

* : conditions sévères telles que :

- Ralenti prolongé et/ou conduite à vitesse faible (taxi, livraison de porte à porte, ambulance, police, auto-école...).
- Trajets courts répétés de moins de 8 km alors que les températures extérieures sont inférieures à zéro (le moteur n'atteint pas la température normale).
- Conduite à vitesse élevée permanente (80 % ou plus de la vitesse maximale du véhicule) pendant plus de 2 heures.

- Véhicule fortement chargé (traction d'une remorque).
- Conduite fréquente dans des conditions difficiles (routes irrégulières, routes boueuses, routes avec de la poussière, de la neige fondue, du sel).

2.2. Le programme « Entretien et Sécurité » et la garantie Toyota

La maintenance de votre véhicule conformément aux spécifications de cette documentation est nécessaire pour garantir que la couverture de votre garantie reste en vigueur pour les pièces liées demandant un entretien. Vous devez garder des justificatifs détaillés des services du programme « Entretien et Sécurité », y compris les dates d'entretien et d'installations de pièces. Si vous revendez votre véhicule, veuillez à transmettre ces justificatifs au nouveau propriétaire.

Toyota ne refusera pas une réparation ultérieure sous garantie uniquement parce que vous avez travaillé avec un prestataire autre qu'un réparateur agréé Toyota. Cependant, la garantie ne couvre pas les dommages ou les pannes causés par un entretien inadéquat conformément aux spécifications et aux instructions du constructeur ou par l'utilisation de liquides autres que ceux préconisés dans le manuel du propriétaire.

Pour conserver votre véhicule dans le meilleur état possible, Toyota vous recommande de confier toutes les interventions de réparation et d'entretien à des réparateurs Toyota agréés ou à tout autre professionnel dûment qualifié et équipé.

En ce qui concerne les réparations et services couverts par la garantie, nous vous demandons de contacter un réparateur agréé Toyota qui utilisera des pièces d'origine Toyota pour remédier à toute difficulté que vous pourriez rencontrer.

Il peut également y avoir des avantages à faire appel à des réparateurs Toyota agréés pour les réparations et les entretiens hors-garantie, car étant donné qu'ils sont spécialisés dans les véhicules Toyota, les membres du réseau Toyota pourront vous aider du mieux qu'ils peuvent face aux problèmes que vous pourrez rencontrer.

2.3. Pièces d'origine Toyota

Nous vous recommandons fortement d'utiliser des pièces d'origine Toyota pour l'entretien et la réparation de votre Toyota. Elles sont fabriquées selon les normes les plus strictes de qualité et de performance, et sont conçues pour respecter les spécifications exactes de votre véhicule. Il en va de même pour l'huile et les autres liquides. Pour prévenir les risques de graves dommages au moteur de votre véhicule, vous devez vous assurer que les produits chimiques utilisés sont conformes aux spécifications Toyota.

Pièces d'origine Toyota : la meilleure solution

Vous avez l'assurance que votre véhicule recevra le meilleur traitement en vous rendant chez un revendeur ou un réparateur agréé Toyota, qui utilise des pièces d'origine Toyota et conserve un stock complet de pièces pour répondre à vos besoins lors des entretiens. Ils sont également reliés électroniquement aux centres de distribution de pièces de Toyota, ce qui leur permet d'avoir rapidement accès à toutes les pièces.

Plus particulièrement, veuillez noter les gammes suivantes de pièces d'origine qui ont été spécialement développées pour garantir la santé et l'apparence de votre Toyota.

Les pièces d'origine Toyota : le bon état

Pour une lubrification optimale du moteur, la gamme d'huile moteur d'origine Toyota **Toyota Genuine Motor Oil** qui a été spécifiquement testée et approuvée pour tous les moteurs Toyota est disponible. Cette gamme intègre tous les huiles classiques pour moteur et engrenage, qui dépassent toutes les normes de référence internationales reconnues, elle est certifiée par l'API et répond aux normes ACEA. Il est fortement recommandé d'utiliser des lubrifiants d'origine Toyota pour garantir un entretien optimal du moteur et de la transmission de votre véhicule.

Le système de refroidissement est essentiel pour garantir les performances de votre moteur. Le **Toyota Genuine Super Long Life Coolant** est un liquide de refroidissement antigel haut de gamme à base d'éthylène-glycol qui présente d'excellentes propriétés en matière de protection contre la corrosion. Il a été tout spécialement formulé pour être utilisé dans les véhicules Toyota et est, par conséquent, fortement recommandé pour protéger le système de refroidissement.

La batterie est au cœur du système électrique de votre véhicule. Si, pour une raison quelconque, elle doit être remplacée, il existe une gamme détaillée des **batteries d'origine Toyota**. Celles-ci intègrent la toute dernière technologie et comprennent un hydromètre qui permet une vérification visuelle simple de l'état de charge et qui ne nécessite aucune maintenance. Il n'est donc pas nécessaire de remettre l'eau à niveau.

Pour être sûr que vous profiterez en permanence d'une excellente visibilité pendant la conduite, une gamme complète d'**ampoules d'origine Toyota** est disponible, y compris des kits de sécurité qui contiennent une sélection des principaux fusibles et ampoules.

Un pare-brise sale et maculé constitue un danger pour la sécurité. Pour un nettoyage optimal, nous recommandons le **liquide de lave-glace d'origine Toyota** (Toyota Genuine Windscreen Washer Fluid), qui est un produit à base d'éthanol nouvelle génération spécialement conçu pour être utilisé dans tous les véhicules Toyota.

Les pièces d'origine Toyota : apparence

Pour assurer l'entretien de votre véhicule, veuillez consulter la gamme de produits d'entretien d'origine Toyota (Toyota Genuine Car Care) qui se compose des produits suivants : shampoing, polish, nettoyant pour garnitures extérieures, nettoyant pour garnissage, nettoyant pour cuir, nettoyant pour vitres, nettoyant pour roues, pulvérisateur pour habitacle et dégivreur. Ces produits de nettoyage sont idéaux pour entretenir l'apparence de votre Toyota.

Les petites rayures et les éclats de gravillons sont ennuyeux. La gamme **Touch-up Paint d'origine Toyota** été spécialement développée pour répondre à la demande croissante en produits de qualité pour remédier à ces petites imperfections de peinture. C'est la gamme idéale pour les propriétaires de Toyota car la peinture est fabriquée par le fournisseur de la peinture d'origine et est, par conséquent, garantie d'offrir d'excellentes correspondance et finition. Ces produits sont proposés sous forme de crayon et d'aérosol.

Pour plus de détails sur toutes ces gammes, veuillez contacter votre revendeur ou réparateur agréé Toyota local.

Veillez noter que les pièces d'origine Toyota sont également disponibles auprès d'autres professionnels dûment qualifiés et équipés. En outre, d'autres produits équivalents peuvent également être utilisés à condition qu'ils soient de qualité équivalente. Nous vous recommandons de demander à votre réparateur local de vous fournir la preuve que les pièces utilisées, si elles ne sont pas d'origine Toyota, sont d'une qualité équivalente.

2.4. ENTRETIEN DE VOTRE TOYOTA HYBRIDE*

Vérification de l'état

Une vérification annuelle de votre véhicule hybride chez votre réparateur local Toyota agréé est le meilleur moyen de vous assurer de pouvoir tirer le maximum de votre véhicule hybride.

Nos techniciens effectueront un test complet de votre système hybride et établiront un rapport contenant toutes les informations dont vous aurez besoin afin de bien comprendre l'état de votre véhicule hybride.

Entretien étendu du véhicule hybride

La garantie couvre tous les composants hybride pendant une période de 5 ans ou sur 100 000 km, selon la première éventualité, sans limitation de kilométrage pendant la première année.

Une fois que votre véhicule hybride a été soumis à cette vérification, il devient éligible à 1 an/15 000 km supplémentaires, selon le 1er terme échu, dans le cadre du programme Hybrid Battery Extended Care, lequel peut s'étendre à 10 ans.

En tant que créateur de la technologie Hybrid Synergy Drive® (système hybride synergétique), seul un réparateur Toyota agréé peut vous apporter la tranquillité d'esprit à laquelle vous vous attendez, ainsi qu'une expertise d'entretien et l'attention que mérite votre véhicule hybride.

Pour être sûr de continuer à apprécier autant d'années de motorisation, revenez toujours chez Toyota lorsque vous aurez besoin d'un entretien de votre véhicule hybride.

*ne s'applique pas au modèle bZ4X

2.5. ENTRETIEN DE LA TOYOTA EV POUR bZ4X

Vérification du véhicule électrique

Une vérification annuelle chez votre réparateur local TOYOTA agréé est le meilleur moyen de vous assurer de pouvoir tirer le maximum de votre batterie électrique.

Entretien prolongé du véhicule électrique

La dégradation de la batterie EV en-dessous de 70 % de la capacité initiale est couverte pour une période de 8 ans ou 160 000 km, selon la première échéance, illimité pour la première année.

Si votre véhicule a été apporté à l'atelier pour la vérification EV annuelle, il devient éligible à une année/15 000 km supplémentaires, selon le 1er terme échu, l'entretien complet de la batterie EV peut s'étendre à 10 ans.

2.6. Réparation suite à un accident

Si votre véhicule est impliqué dans une collision, vous souhaitez qu'il soit correctement réparé. Par souci de sécurité et de commodité, afin de maintenir la valeur de votre Toyota, ses performances, son apparence et pour préserver l'intégralité de votre garantie contre la corrosion, vous voulez que votre véhicule vous soit restitué dans le même état qu'avant l'accident.

Nous encourageons les ateliers de réparation et les compagnies d'assurance à divulguer la liste complète des pièces utilisées pour les réparations consécutives à une collision. Certains d'entre eux peuvent suggérer d'utiliser des pièces de récupération ou d'occasion pour faire des économies. Ces pièces ne sont couvertes par aucune garantie Toyota, et il en va de même des dommages ou défaillances ultérieures résultant directement ou indirectement de l'installation de ces pièces.

Protégez votre investissement et veillez à ce que votre Toyota bénéficie du meilleur traitement après un accident.

2.7. Informations d'installation

Nous vous recommandons fortement d'utiliser des pièces d'origine Toyota pour ajouter des accessoires et procéder à des réparations sur votre Toyota. Elles sont fabriquées selon les normes les plus strictes de qualité et de performance, et sont conçues pour respecter les spécifications exactes de votre véhicule.

Informations d'installation des accessoires

Cette section est utilisée uniquement si le carnet d'entretien électronique n'est pas en application dans votre pays.

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

Informations sur le remplacement du compteur kilométrique

Cette section est utilisée uniquement si le carnet d'entretien électronique n'est pas en application dans votre pays.

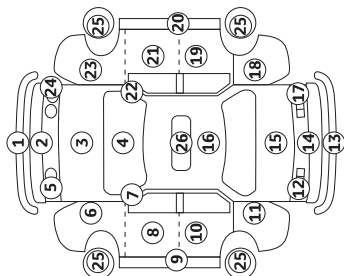
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

Références des valves du système de gestion de la pression des pneus

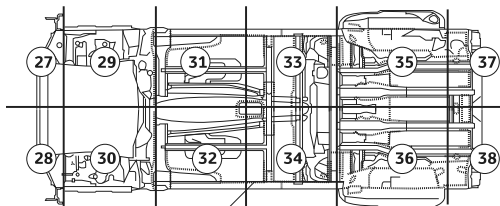
Valve pour ensemble été n° 1 :	Valve pour ensemble hiver #1 :
Valve pour ensemble été #2 :	Valve pour ensemble hiver #2 :
Valve pour ensemble été #3 :	Valve pour ensemble hiver #3 :
Valve pour ensemble été #4 :	Valve pour ensemble hiver #4 :
Valve de roue de secours :	

2.8. Feuille d'inspection de la carrosserie

Carrosserie :



Dessous de caisse :



Remarque : en ce qui concerne le dessous de caisse, applicable uniquement pour les panneaux de feuille peints

Tableau de codes

10 Bosses	11 Rayures	12 Fissures	13 Ondulation du panneau	14 Irrégularité/ Fissure dans le rembourrage de jonction
36 Mauvaise réparation	38 Mauvaise application du produit d'étanchéité de carrosserie	39 Mauvaise application du produit d'étanchéité de mastic	60 Corrosion due à des pièces endommagées installées	62 Rayures causées par des interférences
78 Fissures	79 Cloques	82 Peinture qui s'écaille	83 Début de corrosion	85 Corrosion sur le bord/joint
86 Points de rouille	87 Fixation de cire anti-corrosion	99 Autres (ajoutez une description)		

2.9. Calendrier d'entretien « Entretien et Sécurité »

Aygo X, Camry Hybrid, C-HR Hybrid, Corolla, Corolla Cross, Prius, Prius Plug-in Hybrid, RAV4, RAV4 Plug-in Hybrid, Yaris, Yaris Cross et Highlander Hybrid

1. Service intégral d'entretien et de sécurité : à effectuer lorsque le message de rappel de vidange apparaît (le cas échéant), ou au moins tous les 30 000 km ou 2 ans, selon la première éventualité.
2. Entretien intermédiaire : à effectuer lorsque le message de rappel de vidange apparaît (le cas échéant), ou au moins tous les 15 000 km ou chaque année, selon la première éventualité.

Pour des conditions de conduite normales

R = Remplacement / I = Inspection / S = Serrage / Re = Remplissage

	Intermédiaire	Complet
Entretien		
Huile moteur et filtre à huile*1	R	R
Liquide de refroidissement du moteur et de l'inverseur*2		I
Filtre à air	I	I
Soufflets d'arbre de roue		I
Boulons d'arbre de roue*8	S	S
Boulons d'arbre de transmission (RAV4 2.0 4WD)		S
Tuyaux d'échappement et fixations		I
Système de refroidissement et de réchauffeur		I
Filtre à air d'habitacle	R*3	R
Filtre d'admission de batterie hybride*7	I	R
Nettoyant pour injecteur de carburant*4	Re	Re
Bouchon de réservoir à carburant, canalisations de carburant, branchements et soupape de commande de vapeur		I
Inspection de la carrosserie (cf. feuille d'inspection de la carrosserie)		I
Lévier de changement de vitesse de boîte de vitesses manuelle 6 vitesses		I
Liquide d'embrayage		I*5 / R*6

*1 : véhicules équipés du système de gestion de vidange d'huile : remplacez l'huile moteur et le filtre à huile lorsque le message de rappel de vidange d'huile s'affiche (ou au moins tous les 15 000 km / tous les ans), si applicable dans votre pays.

*2 : pour modèles hybrides et Plug-in hybrides

*3 : pour Aygo X et Camry Hybrid

*4 : pour Camry Hybrid, Corolla 1.2T, Corolla 1.5, Corolla 2.0 Hybrid, Corolla Cross, C-HR 2.0 Hybrid, RAV4 2.0, RAV4 Hybrid, RAV4 Plug-in Hybrid, Yaris 1.5, Yaris Cross 1.5 et Highlander Hybrid commercialisées en Albanie, Islande, aux Iles Canaries, en Estonie, en Lettonie, en Bosnie-Herzégovine, en République de la Macédoine du Nord, au Monténégro, en Serbie, à Chypre et à Malte.

*5 : pour Yaris 1.0 et Aygo X

*6 : pour Yaris 1.5 M/T, Yaris Cross M/T, Corolla M/T et RAV4 2.0 M/T

*7 : pour C-HR Hybrid, Yaris Hybrid, Yaris Cross Hybrid, Corolla Cross, Camry Hybrid et Highlander Hybrid

*8 : pour Prius 4WD, Yaris Cross Hybrid 4WD, Corolla Cross 4WD

	Intermédiaire	Complet
Sécurité		
Pédale de frein & frein de stationnement		I
Garnitures et tambours de frein (y compris les garnitures de frein de stationnement le cas échéant)		I
Plaquettes et disques de frein	I	I
Liquide de frein		R
Tuyaux et flexibles de frein		I
Suspensions avant et arrière		I
Volant, tringleries et boîtier de mécanisme de direction		I
Pneus, feux, balais d'essuie-glace, liquide lave-glace	I	I
Joints à rotule de suspension et pare-poussières		I
Tapis de sol	I	I

Remplacements supplémentaires

Filtere à air	Tous les 60 000 km/4 ans
Filtere à carburant (Aygo X uniquement)	Tous les 180 000 km/15 ans
Bougies d'allumage	Tous les 90 000 km
Liquide de refroidissement du moteur	La première fois à 150 000 km, ensuite, tous les 90 000 km
Pompe à dépression pour servofrein ^{*2}	Tous les 195 000 km
Filtere de réservoir à charbon actif (Aygo X)	Tous les 90 000 km
Liquide de refroidissement d'inverseur ^{*1}	La première fois à 240 000 km, ensuite, tous les 90 000 km
Huile de boîte de transfert et de différentiel arrière (RAV4 2.0 4WD)	Tous les 30 000 km/4 ans

*1 : pour modèles hybrides et Plug-in hybrides

*2 : pour Yaris 1.5, Yaris Cross 1.5 et Corolla 1.5

Vérifications supplémentaires

Courroie d'entraînement auxiliaire (sauf pour modèles hybrides et Plug-in hybrides)	Première inspection à 105 000 km / 6 ans, ensuite, tous les 15 000 km / tous les ans
Jeu des soupapes ^{*1}	Tous les 90 000 km/6 ans
Pompe à dépression pour servofrein ^{*2}	Tous les 195 000 km
Huile de boîte de vitesses manuelle et huile de différentiel avant	Tous les 60 000 km/4 ans
Boîte de vitesses automatique/huile de CVT et de différentiel avant	Tous les 60 000 km/4 ans
Durites et raccords de liquide de refroidissement de liquide de boîte de vitesses automatique (RAV4 2.0)	Tous les 45 000 km/3 ans
Huile de différentiel arrière ^{*4}	Tous les 45 000 km/3 ans
Réservoir à charbon actif	Tous les 45 000 km/2 ans Tous les 90 000 km ^{*3}
- Aygo X	Tous les 90 000 km

*1 : pour Aygo X et Yaris 1.0 uniquement

*2 : pour Corolla 1.2T et RAV4 2.0

*3 : pour la Finlande, la Norvège et la Suède uniquement

*4 : pour RAV4 Hybrid 4WD, RAV4 Plug-in Hybrid, Prius 4WD, Yaris Cross Hybrid 4WD, Corolla Cross 4WD et Highlander Hybrid

bZ4X

1. Entretien "Entretien et Sécurité complet" : tous les 30 000 km ou 2 ans, selon le 1er terme échu.
2. Entretien intermédiaire : tous les 15 000 km ou chaque année, selon le 1er terme échu.

Pour des conditions de conduite normales

R = Remplacement / I = Inspection

	Intermédiaire	Complet
Entretien		
Liquide de refroidissement de réchauffeur		I
Liquide de refroidissement de la batterie de traction		I
Soufflets d'arbre de roue		I
Filtre à air d'habitacle		R
Inspection de la carrosserie (cf. feuille d'inspection de la carrosserie)		I
Batterie (12V)	I	I

	Intermédiaire	Complet
Sécurité		
Pédale de frein		I
Plaquettes et disques de frein	I	I
Liquide de frein		R
Tuyaux et flexibles de frein		I
Suspensions avant et arrière		I
Volant, tringleries et boîtier de mécanisme de direction		I
Pneus, feux, balais d'essuie-glace, liquide lave-glace	I	I
Joints à rotule de suspension et pare-poussières		I
Tapis de sol	I	I

Remplacements supplémentaires

Liquide de refroidissement de la batterie de traction	La première fois à 195 000 km, ensuite, tous les 90 000 km
Liquide de refroidissement de réchauffeur	La première fois à 195 000 km, ensuite, tous les 90 000 km

Vérifications supplémentaires

Liquide de boîte-pont électrique	Tous les 60 000 km/4 ans
----------------------------------	--------------------------

Hilux et Land Cruiser

1. Service intégral d'entretien et de sécurité : à effectuer lorsque le message de rappel de vidange apparaît (le cas échéant), ou au moins tous les 30 000 km ou 2 ans, selon la première éventualité.
2. Entretien intermédiaire : à effectuer lorsque le message de rappel de vidange apparaît (le cas échéant), ou au moins tous les 15 000 km ou chaque année, selon la première éventualité.

Pour des conditions de conduite normales

R = Remplacement / I = Inspection / L = Lubrification / Re= Remplissage

	Intermédiaire	Complet
Entretien		
Huile moteur et filtre à huile* ¹	R	R
Liquide de refroidissement du moteur (notamment le liquide de refroidissement de refroidisseur intermédiaire)		I
Filtre à air	I	I
SCR (AdBlue®)	Re	Re
Soufflets d'arbre de roue* ²	I* ⁴	I
Arbre de transmission* ³	L	L
Tuyaux d'échappement et fixations		I
Système de refroidissement et de réchauffeur		I
Filtre à air d'habitacle		R
Capuchon de réservoir de carburant, canalisations de carburant et branchements		I
Inspection de la carrosserie (cf. feuille d'inspection de la carrosserie)		I

*¹ : véhicules équipés du système de gestion de vidange d'huile : remplacez l'huile moteur et le filtre à huile lorsque le message de rappel de vidange d'huile s'affiche (ou au moins tous les 30 000 km / 2 ans), si applicable dans votre pays.

*² : sauf Hilux 2WD

*³ : Lubrifiez dans les 24 heures qui suivent l'immersion

*⁴ : sauf pour Hilux 4WD

	Intermédiaire	Complet
Sécurité		
Pédale de frein & frein de stationnement		I
Garnitures et tambours de frein (y compris les garnitures de frein de stationnement et les tambours)		I
Plaquettes et disques de frein	I	I
Liquide d'embrayage		I
Liquide de frein		R
Tuyaux et flexibles de frein		I
Liquide de direction assistée		I
Suspensions avant et arrière		I
Volant, tringleries et boîtier de mécanisme de direction		I
Pneus, feux, balais d'essuie-glace, liquide lave-glace	I	I
Joints à rotule de suspension et pare-poussières	I*1	I
Tapis de sol	I	I

*1: sauf Hilux

Remplacements supplémentaires

Filtre à air	Tous les 60 000 km/4 ans
Liquide de refroidissement du moteur (notamment le liquide de refroidissement de refroidisseur intermédiaire)	D'abord à 150 000 km, puis, tous les 90 000 km
Huile de différentiel avant (Land Cruiser et Hilux 4WD)	Tous les 30 000 km/4 ans
Huile de différentiel arrière	Tous les 30 000 km/4 ans

Vérifications supplémentaires

Courroie d'entraînement auxiliaire	D'abord à 105 000 km / au bout de 6 ans, puis, tous les 15 000 km / 1 an
Pompe à dépression de servofrein (Hilux)	Tous les 195 000 km
Liquide de boîte de vitesses automatique	Tous les 60 000 km/4 ans
Durites et raccords de liquide de refroidissement de liquide de boîte de vitesses automatique	Tous les 45 000 km/3 ans
Huile de boîte de vitesses manuelle	Tous les 45 000 km/4 ans
Huile de boîte de transfert (Land Cruiser et Hilux 4WD)	Tous les 45 000 km/4 ans
Resserrage des boulons d'arbre de transmission	Tous les 30 000 km/4 ans
Fumée diesel	Tous les 60 000 km/4 ans

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Les cases pour le cachet sont utilisées au cas où le carnet d'entretien électronique n'est pas utilisé dans votre pays.

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Les cases pour le cachet sont utilisées au cas où le carnet d'entretien électronique n'est pas utilisé dans votre pays.

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Les cases pour le cachet sont utilisées au cas où le carnet d'entretien électronique n'est pas utilisé dans votre pays.

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Les cases pour le cachet sont utilisées au cas où le carnet d'entretien électronique n'est pas utilisé dans votre pays.

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Les cases pour le cachet sont utilisées au cas où le carnet d'entretien électronique n'est pas utilisé dans votre pays.

3. Carnet d'entretien électronique Toyota

Le carnet d'entretien électronique Toyota n'est utilisé que dans certains pays.

3.1. Un moyen sûr de conserver l'historique de vos entretiens Toyota

Le carnet d'entretien électronique Toyota a été développé dans le cadre de la philosophie d'innovation continue de Toyota et de notre volonté d'améliorer constamment l'expérience de propriété de chaque conducteur Toyota.

3.2. Qu'est-ce que le carnet d'entretien électronique ?

Le carnet d'entretien électronique remplace l'historique d'entretien traditionnel sur papier par une version numérique conservée sur ordinateur par Toyota. Il sert à consigner toutes les opérations de mise à niveau d'entretien et d'accessoires tout au long de la vie de votre véhicule. Chaque nouvelle Toyota est livrée avec sa feuille de couverture du carnet d'entretien électronique (portant l'identité du véhicule), ainsi qu'un enregistrement des accessoires indiquant tous les accessoires achetés en option à partir du neuf.

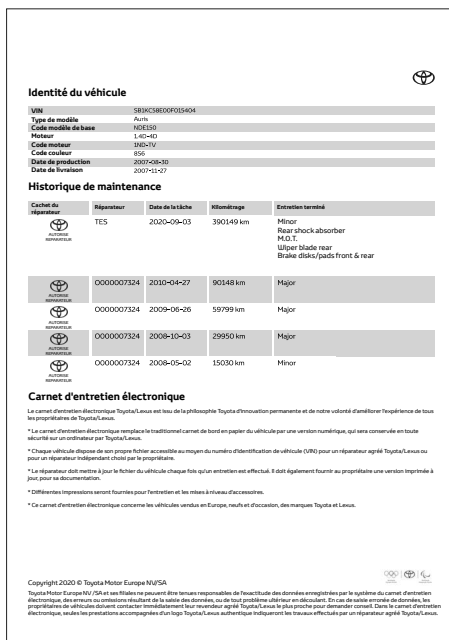
3.3. Comment fonctionne le carnet d'entretien électronique ?

Chaque nouvelle Toyota dispose de son propre fichier informatique unique qui ne peut être accessible qu'en utilisant le numéro d'identification du véhicule (VIN), par un réparateur agréé Toyota ou un réparateur indépendant choisi par le propriétaire.

Les propriétaires peuvent demander à tout moment une impression du carnet d'entretien électronique de leur véhicule ; le système détaille les entretiens et les mises à niveau des accessoires sur des feuilles séparées.

3.4. Quand le carnet d'entretien électronique est-il mis à jour ?

Le réparateur met à jour le fichier du véhicule chaque fois que des mises à niveau d'entretien ou d'accessoires sont effectuées puis, il fournit au propriétaire une nouvelle impression. Les réparateurs agréés Toyota disposent d'un accès informatique direct au système des carnets d'entretien électroniques. Les réparateurs indépendants peuvent y accéder à partir du site internet national de Toyota.



Votre carnet d'entretien électronique Toyota ressemble à cela lorsqu'il est imprimé.

4. Toyota et l'environnement

Chez Toyota, nous considérons que notre mission est de fournir des produits propres et sûrs tout en travaillant pour assurer une société prospère et un monde agréable à vivre.

Les véhicules, toutefois, consomment des matières premières et de l'énergie pendant la fabrication, produisent des émissions d'échappement quand ils sont utilisés, et sont mis au rebut une fois en fin de vie. La réduction de l'impact sur l'environnement dans le cycle complet de nos véhicules constitue un défi clé pour Toyota, c'est la raison pour laquelle nous avons développé un système d'évaluation de l'empreinte écologique du véhicule (Eco-VAS), afin de mesurer l'impact sur l'environnement à chaque étape.

Pour la phase finale de mise au rebut des véhicules, et conformément aux objectifs de la Directive Européenne sur les véhicules hors d'usage 2000/53/CE, Toyota s'efforce de réduire ou de proscrire les substances préoccupantes, de réduire les déchets en décharge, de réutiliser ou recycler les pièces et composants. Pour plus d'informations sur cette directive de l'UE et le réseau agréé Toyota de reprise des véhicules hors d'usage, consultez l'antenne locale de Toyota en utilisant les coordonnées sur le troisième de couverture.

Vous aussi, vous pouvez aider l'environnement en utilisant votre véhicule Toyota d'une manière respectueuse de l'environnement. Conduisez votre véhicule sur la bonne route et vous pourriez faire baisser votre facture de carburant et les émissions de CO₂ d'environ 20-30 % :

- Enlevez tout poids en trop ou toute charge sur le toit
- Planifiez votre trajet et évitez les détours
- Évitez d'utiliser votre véhicule pour des trajets courts
- Faites l'entretien de votre véhicule conformément aux spécifications et aux instructions du fabricant
- N'utilisez la climatisation qu'en cas de nécessité
- Suivez et anticipez la fluidité de la circulation
- Gardez vos vitres fermées
- Engagez plus tôt le rapport supérieur
- Arrêtez le moteur si vous devez patienter plus de 60 secondes

Enfin, en confiant la vérification d'entretien et de sécurité de votre véhicule à votre réparateur agréé Toyota, vous vous assurez que les pièces ou produits chimiques remplacés sont mis au rebut ou recyclés selon une méthode respectueuse de l'environnement.

5. Coordonnées de l'antenne locale Toyota

Pays	Site Internet	Contact
Autriche	www.toyota.at	+43 (0) 5 0214-0
Belgique*	www.toyota.be	+32 (0) 800 999 55
Bulgarie	www.toyota.bg	+359 2 489 7100
Iles Canaries	www.toyota-canarias.es	+34 901 50 00 50
Croatie	www.toyota.hr	n/a
Chypre	www.toyota.com.cy	+35722400000
Danemark	www.toyota.dk	+45 44 85 04 00
Estonie	www.toyota.ee	+372 6745300
Finlande	www.toyota.fi	+358 (0) 800 13663
France	www.toyota.fr	+33 (0) 800 86 96 82
Allemagne	www.toyota.de	+49 (0) 2234 102 2690
Grèce	www.toyota.gr	+30 210 28 08 555
Hongrie	www.toyota.hu	+36 80 470 470
Islande	www.toyota.is	+354 570 5070
Irlande	www.toyota.ie	+353 1 419 0200
Italie	www.toyota.it	+39 800 869682
Lettonie	www.toyota.lv	+372 6745300
Lituanie	www.toyota.lt	+372 6745300
Pays-Bas	www.toyota.nl	+31 (0) 800 0369
Norvège	www.toyota.no	+47 32 20 50 00
Pologne	www.toyota.pl	+48 22 449 05 00
Portugal	www.toyota.pt	+351 808248248
Roumanie	www.toyota.ro	+40 (0) 21 2000 400
Serbie	www.toyota.rs	n/a
Slovénie	www.toyota.si	n/a
Espagne	www.toyota.es	+34 902 337 000
Suède	www.toyota.se	+46 (0) 8706 71 00
Suisse	www.toyota.ch	info@toyota.ch
Royaume-Uni	www.toyota.co.uk	+44 (0) 1737 367 516

* Toyota Belgium S.A. est membre de Bebat.

B 400/0000433/84
E Batterij vrijgesteld van
B milieutaks. Inleveren bij
A een Bebat-inzamelpunt.
A Pile exonérée d'écotaxe.
T A retourner à un point de
collecte Bebat.



TOY-SW-00FR-07-22
Entretien et Garantie – 00FR